

**COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 16 octobre 2023****Délibération n° 2023-83**

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

**Objet :** Rapport d'activité 2022 de Dijon métropole sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Étaient présents : 24**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

**Était excusé ou absent : 5**

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

**Formant la majorité des membres en exercice.****Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Madame Céline RABUT expose le rapport suivant :

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil métropolitain au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public, puis transmis aux communes membres pour présentation à leur conseil municipal et mis à la disposition du public.

**Les temps forts 2022 :**

- **LA TRIMOBILE** : la déchetterie qui vient à vous : Afin de sensibiliser les habitants au tri des déchets, Dijon Métropole et son prestataire de collecte, DIEZE, ont lancé la « tri mobile ». Durant la semaine Européenne de la réduction des déchets, chaque habitant était invité à venir déposer ses déchets dangereux tels que les produits d'entretien ménagers ou de bricolage, les ampoules, les petits appareils électriques et électroniques, les piles et les batteries, huiles alimentaires et les cartouches d'encre (125 personnes sont venues déposer leur déchets).
- **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES DECHETTERIES** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027, les prestataires GODARD et SETEO sont chargés d'assurer la gestion des 5 déchetteries de la métropole.
- **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DU CENTRE DE TRI** : Le marché du nouveau centre de tri a été confié fin 2022 à la société SUEZ en vue d'un démarrage des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

- UNE ENTENTE TERRITORIALE : Pour faire face à l'augmentation des tonnages liés à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, le centre de tri s'agrandit pour porter sa capacité à 35 000 tonnes/an. Aux côtés de Dijon métropole, ce sont 9 communautés de communes et syndicats mixtes, représentant 90% de la population de la Côte-d'Or, qui adhèrent à une Entente territoriale dédiée à ce projet depuis 2019.
- DES TRAVAUX POUR L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE) : En juin 2022 a eu lieu la requalification décennale de la chaudière n°2 à l'UVE des déchets de Dijon métropole. A cette occasion, d'importants travaux de maintenance ont été réalisés durant 3 semaines et sans interruption 24h/24h. La chaudière a passé l'examen, sous la supervision de l'APAVE, organisme habilité pour certifier le fonctionnement de cet impressionnant équipement sous pression.

#### Les Objectifs à l'horizon 2030 :

- REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». L'objectif fixé par la loi AGECE est de réduire de 15 % la quantité de DMA produits par habitant entre 2010 et 2030 (objectif = 396 kg/hab). Après une petite augmentation en 2021, la quantité de déchets ménagers et assimilés continue de diminuer depuis 2010 pour atteindre son niveau le plus bas en 2022 (416 Kg/hab/an). De nombreuses actions de sensibilisation sont poursuivies auprès des usagers et des services internes de la collectivités (Déploiement du dispositif de compostage partagé, sensibilisation au lombricompostage, à la réparation, au réemploi et création d'une donnerie en ligne...)
- AUGMENTER LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION : Les DMA faisant l'objet d'une valorisation matière (ex : recyclage) ou organique (ex : compostage) devront représenter 55 % des DMA totaux en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. En 2022, ce taux atteint 45%.
- LUTTER CONTRE LE TOUT PLASTIQUE : Mise en place de l'extension des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### La collecte des déchets ménagers

Les tonnages collectés en 2022 sur la Métropole en Ordures Ménagères représentent 82 459 tonnes, soit une baisse de 15% par habitant par rapport à 2010. Cela représente 318,4 kg/hab. (moyenne nationale ADEME à 334 kg/hab./an).

Sur les 23 communes, au total 12 665 tonnes de déchets recyclables ont été collectés en 2021. La quantité de déchets recyclables (emballages, carton, papiers...) par habitant, est en baisse de - 4 % par rapport à 2021.

7 379 tonnes de verres d'emballage collecté sur Dijon Métropole soit une baisse de -1,6 %.

En 2022, 1 556 tonnes d'objets encombrants ont été collectées sur la Métropole, soit une baisse de - 13,2 % par habitant.

La collecte des déchets verts en porte à porte a représenté au total 1 526 tonnes (- 16,1 % par habitant). En 2022, chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts a dû souscrire à un abonnement pour 50€ comprenant 37 semaines de collecte hebdomadaire 4 997 personnes ont souscrit un abonnement en 2022 soit 4% de plus qu'en 2021. Et 111 tonnes de sapins de Noël collectés et valorisés en 2022 (98 t en porte à porte et 13 t en déchetterie). Les confères ont été broyés et transformés en paillage pour les espaces verts des communes de Dijon métropole.

#### Les déchetteries

Au total les cinq déchetteries pour particuliers de l'agglomération dijonnaise (Chenôve, Quetigny, Dijon, Marsannay-la-Côte et Longvic) ont comptabilisé 605 801 entrées en 2021.

34 160 tonnes ont été réceptionnées en 2022 (hors verre d'emballage) sur l'ensemble des cinq déchetteries (baisse de - 8,9 % par rapport à 2021).

L'évolution de la fréquentation est en baisse de -10 % par rapport à 2021. Parmi les principales catégories de déchets déposés :

- Déblais et gravats : 10 420 t,
- Déchets verts : 7 581 t,
- Bois et plastiques : 660 t,
- incinérables : 5 695 t,
- Papiers et cartons : 1 413 t,
- Ferrailles : 1 338 t,
- DEEE : 1 091 t,

#### Le centre de tri

Le centre de tri est destiné à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines.

Les caractéristiques techniques :

- Capacité de l'installation : 30 000 t/an,
- Taux d'utilisation du centre de tri : 96,19 %,
- Performance de tri : 7.4 t/h,
- Nombre d'heures d'insertion : 47 272 h.

Le total des déchets recyclables reçus sur le centre de tri en 2022 est de 24 958 t dont 22 163 tonnes uniquement conditionnées.

#### L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'UVE est engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, elle est certifiée ISO14001 depuis juin 2008. La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification ISO 50001 en mai 2014.

Les caractéristiques techniques :

- Capacité de l'installation : 140 000 t/an,
- Taux de fonctionnement des fours : 90 %,
- Productivité moyenne : 8,2 t/h,

Le total des déchets réceptionnées et traitées sur l'unité en 2022 est de 131 679 t.

Depuis 2006, le groupe turbo alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF. 36 GWh, d'électricité produite en 2022, soit un taux de valorisation énergétique en 2022 de 98 % (PE avec correction climatique)

Depuis 2013, Dijon métropole valorise l'énergie thermique produite par l'incinération des déchets dans le réseau de chaleur. 133,81 GWh thermiques en 2022 valorisées sur le réseau en 2022.

#### Indicateurs financiers

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2022 s'élèvent à 35 221 225 € HT, soit une hausse de + 12 % par rapport à 2021 :

- Charges de structure : 5 236 493 €
- Communication : 342 774 €
- Prévention : 800 685 €
- Pré collecte : 988 539 €
- Collecte : 10 935 444 €
- Transfert/transport : 543 506 €
- Tri et conditionnement : 2 496 936 €
- Compostage : 197 713 €
- Incinération : 12 208 849 €
- Stockage de déchets non dangereux : 4 801 €
- Traitement des inertes : 630 090 €
- Enlèvement et traitement des déchets dangereux : 835 395 €

En 2022, Dijon métropole a perçu 19 003 499 € HT soit +42 % par rapport à 2021. Ce montant équivaut à 73 € HT par habitant:

- Matériaux : 2 919 059 €
- Energie : 5 786 131 €
- Prestation à des tiers : 6 565 834 €
- Autres produits : 136 656 €
- Tous soutiens des sociétés agréées : 3 521 720 €
- Reprises et subventions d'investissement : 74 099 €

En autre recette, la gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Le taux de TEOM n'a pas augmenté, il est stable depuis 2015 à hauteur de 6,4%.

Au 31 décembre 2022, 684 contrats de redevance spéciale gros producteurs ont été signés avec des professionnels. Le tarif au litre était de 3,19 € HT.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, PREND acte 26** (VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), du présent rapport.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,

Les secrétaires,

Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI    Antoine CAMUS

Date de publication : **24 OCT. 2023**

